

Les formes des promesses: crédit solidaire, « business potlatch » et subprimes :
quel partage des pertes ?

« L'emprunteur est l'esclave du prêteur. » Proverbes 22, 7. ¹

« - Tu sais que mon mari te doit mille roubles ?
- Il doit me les rendre demain. J'y compte bien car j'en ai absolument besoin.
- Eh bien, il ne te les rendra pas, car il ne les a pas.
Et Rachel ferme la fenêtre, se recouche et dit à son mari :
- Dors maintenant, c'est lui qui ne dort pas. » ²

Dans la même veine, citation approximative : JM Keynes disait, en substance : si tu dois 1000 livres à ton banquier, il te tient. Si tu lui dois 1 000 000 de livres, c'est toi qui le tient. Ces petites citations mettent en jeu l'ambivalence de la dette. Il a été largement développé dans des travaux d'économistes et d'anthropologues, que la dette était au fondement du lien social, parce qu'elle générait des obligations³. Et de plus, dans la logique du « proverbe » présenté ci-dessus, le créancier était redevable à son créancier. Mais, parallèlement, l'ordre du pouvoir peut s'inverser.

La situation économique et financière mondiale actuelle, - crise immobilière aux Etats Unis, crise bancaire et financière en voie de généralisation, crise alimentaire, éventuellement d'origine spéculative etc...- recèle un certain nombre de paradoxes, qu'il est possible de réorganiser autour de concepts liés notamment à la dette, la spéculation, la répartition des pertes...

Ainsi que le dit PN Giraud : « une créance n'est jamais qu'une simple promesse de recevoir de l'argent dans l'avenir. Rien ne permet d'être absolument sûr que la promesse sera tenue, car de l'avenir, nul n'est certain. »⁴ Et, plus loin, « l'avenir étant contingent, irréductiblement

¹ Bonner W. Wiggin A. L'empire des dettes. Les Belles Lettres. 2006.

² Giraud P.N. Le commerce des promesses. Seuil. 2001. p 7-8.

³ L'étymologie elle-même peut être convoquée pour renforcer cette affirmation, puisque le « ligat » d'obligation signifie lier.

⁴ Giraud Pierre-Noël. Le commerce des promesses. Seuil. 2001. p 8.

incertain, le prix actuel de ces promesses ne peut qu'être commandé par les visions fragiles et changeantes que les acteurs ont de l'avenir. »⁵

C'est précisément suite au manque de confiance de la finance traditionnelle vis à vis des « pauvres » du Tiers Monde, jugés « non bancables » : pas de revenus, ni de garanties etc... que s'est créé le micro-crédit, élargi depuis à la micro-finance, initié dans les pays du Sud et généralisé depuis dans les pays industrialisés du Nord. Et couronné d'un prix Nobel pour son instigateur.

Depuis, la situation générale a évolué, générant un certain nombre de paradoxes :

Paradoxe premier : le développement du micro-crédit, essentiellement auprès de femmes, dans les pays du Tiers Monde a montré un taux de remboursement très élevé, sur des prêts proposés pourtant à des taux d'intérêt importants. Les hypothèses sur les causes ou les raisons de cette « intégrité » ont été multiples. La plupart d'entre elles invoque la solidarité entre emprunteurs-euses, solidarité installée au fondement même de ce système.

Paradoxe second : les banques traditionnelles, ou des entreprises financières, devant ces résultats, un niveau élevé de remboursements à des taux d'intérêt conséquents, ont dès lors décidé de s'implanter sur ce nouveau « marché », avec des objectifs correspondant à leurs propres exigences (de rentabilité) et leurs propres techniques (de contrats). Dès lors, dans certaines régions du monde, notamment l'Amérique Latine, les micro-crédits ont abouti à des révoltes d'emprunteurs, voire à des faillites des établissements créanciers. Serait-ce le passage d'une micro-finance « solidaire » à une gestion traditionnelle qui aurait provoqué cet échec ? Et pourquoi ?

Paradoxe troisième : les institutions de crédit traditionnelles ont accepté d'accorder à des « pauvres » des Etats Unis, non bancables virtuels, des crédits immobiliers, à caractère spéculatif, et avec les résultats que l'on connaît désormais, c'est à dire la mise en péril d'une partie du système financier mondial.

⁵ Id. p 127.

Paradoxe quatrième : la Grameen Bank de M.Yunius s'est portée candidate pour venir à l'aide des « pauvres » américains, victimes de la crise de leur dette.

Chacun de ces éléments, a priori disparates, mériterait de faire l'objet d'une analyse séparée. Ce que nous nous proposons de faire dans cette communication est au contraire de les relier, pour analyser les fondements de la tenue des promesses, en nous appuyant sur des éléments économiques, financiers et anthropologiques, et en partant d'un certain nombre de questions : pourquoi les banques américaines ont-elles accepté de prêter, de façon visiblement inconsidérée, à des « pauvres » ? Pourquoi les « pauvres » des Etats-Unis ne paient-ils pas leurs dettes, contrairement à ceux du Tiers Monde ? Qu'est ce qui différencie les formes de crédits, selon leurs origines et selon leurs destinataires ?

Pour tenter d'y répondre, nous nous appuyerons sur trois critères : l'origine des « fonds » prêtés, le statut des prêteurs et la répartition des pertes, en cas de non-honorabilité de la dette.

1. L'origine des fonds

Il existe une différence fondamentale entre l'origine des fonds prêtés dans le cadre de la micro-finance, ou plus précisément des micro-crédits initiaux, et de ceux investis dans la crise des subprimes aux Etats Unis. Cette différence de base réside dans le fait que, dans le premier cas, il s'agit de collecter et de socialiser de la monnaie déjà présente, déjà existante dans le cercle d'échanges, alors que dans le second, c'est la création monétaire des banques commerciales, adossée à la Banque Centrale américaine, se trouve à l'origine de ces crédits., l'idée conductrice consistant à mettre en évidence les deux logiques à l'œuvre pour, en principe, permettre aux gens de « sortir de la pauvreté ».

Cette distinction entre l'origine des fonds peut renvoyer à un certain nombre de débats des économistes sur le statut et le rôle de la création monétaire. On peut là dessus rappeler l'opposition entre Classiques et keynésiens concernant la neutralité –ou non- de la monnaie quant à l'activité économique « réelle ». Mais ce n'est pas l'objet ici. Finalement, les uns et les autres ont en commun de raisonner dans le cadre d'un circuit fermé, un « cercle institué ». La différence est celle de la temporalité. Pour les uns, la

quantité de monnaie émise doit être contrainte par la valeur totale des échanges, on retrouve les identités comptables monétaristes et une approche statique ; pour les autres, le système de compensation fait alterner des moments, ou des lieux, de création monétaire relativement généreuse, en fonction des nécessités de la conjoncture, avec d'autres, venant « rééquilibrer » les précédents, une fois la conjoncture modifiée par les politiques économiques, et il s'agit du « clearing » keynésien, et d'une approche dynamique. Dans les deux cas, on retrouve la nécessité de préparer ce que d'Amato⁶ appelle « la disparition préalablement instituée de la monnaie ». Et donc, dans le temps, une relative fermeture du circuit monétaire sur lui-même.

Dans le cas du micro-crédit traditionnel, on se situe dans un tel système de fermeture relatif. Alors que dans le cas de la crise des subprimes, la situation est totalement différente et on se retrouve dans le cas d'une création de crédit « ouverte », du moins dans un horizon de moyen terme⁷. Le débat se déplace alors sur le fait de savoir ce qui est préférable, entre la facilité d'accès à un crédit, dans un cadre « ouvert » ou sa « sécurisation », dans un cadre « fermé » ; et bascule vers un choix politique, ou normatif. L'alternative est ainsi, comme le fait remarquer Greco, la suivante, entre la démocratisation de la création de crédit et celle de son allocation.

En effet, pour T

Greco⁸ : « Le nerf de l'argent, c'est le crédit. La première nécessité pour sauver la civilisation de la désintégration ou d'un effondrement violent est la démocratisation du procédé de création et d'allocation du crédit... Des programmes de micro-crédit tels que ceux de la Grameen Bank répondent au problème de l'allocation, mais ne s'attaquent pas aux problèmes inhérents au procédé de création du crédit bancaire traditionnel. »

⁶ Amato . Rapport Walras 2005-2006.

⁷ En réalité, le circuit du dollar est « fermé », au niveau planétaire, puisque les créances sur les Etats-Unis sont détenues par d'autres nations ou institutions. Le problème est que ces derniers se trouvent dans la même situation que celle décrite en second par Keynes. Ils sont « tenus » par leur débiteur, puisque, s'ils exigent le remboursement de cette dette, ils font en même temps fondre leurs avoirs en dollars, en la circonstance.

⁸ Greco. TH. Réinventer l'argent : un remède à l'exclusion financière. p122. Rapport Walras 2005-2006.

Le financement des crédits hypothécaires, ou plus largement des crédits aux classes « pauvres » de la population aux Etats-Unis depuis une vingtaine d'années a reposé sur une pure création monétaire par les banques commerciales, dans un contexte où la banque centrale voyait ses modalités d'intervention réduites, au cas même où elle en aurait eu la volonté. PN Giraud illustre bien le mécanisme à l'œuvre : «Faire passer le taux monétaire de 3 à 5% par exemple, engendrerait une augmentation de 2% du taux des crédits bancaires (pas exactement mais supposons-le pour simplifier). Cela aurait certainement pour effet de réduire la demande de crédits à la consommation et à l'investissement si ces crédits sont effectivement utilisés à consommer ou à investir. Mais s'ils sont utilisés à acheter des actifs dont les prix ont augmenté de 20 à 30 % dans la période récente et dont les acteurs pensent qu'ils vont continuer à la faire, la hausse de 2% du taux de ces crédits n'aura pas d'influence sur leur demande... L'activité de crédit des banques échappe alors à tout contrôle de la banque centrale. Elle ne dépend plus que de l'autocontrôle des banques. Les banques ne prêtent certes pas sans garanties. Mais comme ces garanties sont en partie des actifs financiers dont personne, y compris les banques, ne sait ce qu'ils vaudront dans quelques mois ou quelques années, la boucle est bouclée. La machine à créer de la monnaie n'est plus régulée ou, plus exactement, elle n'est plus régulée que par l'anticipation des acteurs. »⁹

Cette large ouverture de crédit peut-elle s'apparenter à une certaine forme de démocratisation de ce dernier ? Nous allons voir que non.

Aux aspects strictement « techniques » de la création de crédit, s'ajoutent des éléments culturels, mais curieusement, des phénomènes spéculatifs peuvent apparaître, même dans le cadre d'échanges traditionnels, dès que le cercle monétaire « s'ouvre »: le premier exemple illustre une procédure d'allocation alors que le second met en scène un enclenchement spéculatif.

Ainsi, une étude menée par l'association Lessokon a révélé que, dans la société Maoga, au Burkina Faso, caractérisée par une cohésion sociale assez forte, il peut s'avérer incongru de proposer du crédit selon la conception moderne et capitaliste du concept. En effet, dans son acception moderne, le crédit établit une relation commerciale, ponctuelle et matérielle entre deux partenaires. Cette relation prend fin avec la dernière échéance honorée du crédit. Le paiement est libérateur. Par contre, dans la société maoga, le crédit ne se limite pas à une

⁹ PN Giraud, *Le commerce des promesses*, Seuil, 2001, p 156-157.

relation transactionnelle. C'est un outil de transfert d'un groupe excédentaire vers un groupe déficitaire, qui repose sur un tissu ancien et complexe de relations, et qui vise à renforcer les relations existantes. Le crédit ne doit pas perturber ces relations, mais au contraire les préserver et les renforcer. Plus généralement, octroyer des crédits aux exclus du système financier classique implique pour l'organisme de finance solidaire de bien s'insérer dans le milieu social d'intervention.

Le contre exemple est fourni par une étude de Marie Mauzé à propos d'une transformation, d'un « dérèglement » dans la pratique du potlatch dans les sociétés indiennes du Nord-ouest américain, en lien avec leur colonisation par les Blancs. Elle remarque que parmi les « biens » mis en jeu, figurent des cuivres, auxquels elle attribue des caractéristiques pré-monnaies. Mais « bien que ces caractères fassent d'eux les équivalents généraux d'une circulation non marchande, les cuivres ne sont disponibles, en tant qu'éléments des patrimoines familiaux ou tribaux, qu'en quantité limitée. Ils ne sont donc appropriables que par héritage, don ou acquisition au moyen d'un autre équivalent général. » Mais, avec la colonisation, un autre équivalent général est introduit dans le système d'échanges des Indiens kwakiutl. Il s'agit de couvertures blasonnées, produites par les Blancs et surtout « échangeables en quantité illimitée contre du travail et des biens. Elles deviennent à la fin du XIX^{ème} siècle l'instrument d'évaluation des rangs et des cuivres et d'une surenchère effrénée en vue de leur acquisition. Prenant appui sur un régime de création monétaire devenu infini, le « business potlatch » est une spéculation sur les statuts consistant à offrir d'énormes potlatches de couvertures, obtenues par échanges, voire empruntées à intérêt. »¹⁰

Les conséquences, selon l'auteure ont provoqué l'effondrement du système : « l'intrusion de la monnaie sous la forme particulière des couvertures dérègle le système en favorisant la spéculation dans le double contexte de la vacance de positions au sein du système hiérarchique et de la mise en place du crédit. Il vient un temps où le crédit n'est plus contrôlable : les prêts sont de plus en plus importants et les partenaires de plus en plus nombreux, les créances ne sont plus remboursées et les objets –cuivres, couvertures- circulent sur de simples engagements de crédit. »¹¹

¹⁰ Drach M (sous la direction de) L'argent : croyance, mesure, spéculation. Collection Recherches. La Découverte. 2004. p 16.

¹¹ Mauze M. Des découvertes et des cuivres. D'une forme de monétarisation du potlatch. Id. p 193.

Dans ces conditions, le système de crédit solidaire conduit à limiter, voire empêcher la possibilité de la perte. Ce qui change avec la transformation du statut des prêteurs.

2. Le statut des prêteurs : des associations aux banques

Sur un terrain largement occupé pendant vingt ou trente ans dans les pays du Tiers-Monde par des associations sans but lucratif ou des fondations à caractère plus ou moins caritatif, sont arrivés de nouveaux intervenants, attirés par la possible rentabilité de ce nouveau marché des « pauvres » et animés d'objectifs différents de ceux de leurs prédécesseurs. Il s'agit de banques ou de structures de crédits. Certes, la mission qui leur est préconisée par la Banque Mondiale consiste à aider à « sortir de la pauvreté », mais elle passe essentiellement à leurs yeux, ainsi qu'à ceux de la Banque Mondiale par l'assurance de la rentabilité de leurs prêts. Dès lors, les bénéficiaires comme les modalités des prêts ont changé.

Il faut se rappeler que les banques vivent essentiellement de l'intermédiation qu'elles effectuent entre les prêteurs et les emprunteurs. Elles ne sont donc pas, à ce titre, nécessairement très regardantes sur la qualité et la solvabilité de leurs clients ou de leurs projets. L'exemple de la crise de la dette du Tiers Monde dans les années 80 avait déjà permis de s'en rendre compte. En revanche, elles ont tendance à faire payer très cher le risque potentiel qu'ils représentent. D'où l'augmentation des taux des crédits octroyés par ces établissements, qui aboutit de facto à une sélection sociale plus stricte des emprunteurs.

Dans le cas des subprimes, la démarche a été inverse. Il s'est agi de prêter à des conditions telles qu'il pouvait sembler aux emprunteurs qu'ils «auraient quelque chose pour rien»¹². Acheter en payant peu ou pas d'intérêts, avec la perspective de revendre suffisamment cher pour récupérer le capital initial, les intérêts et un petit bénéfice en plus...

Le financement de ces opérations a été rendu possible dans le cadre d'une ouverture apparemment illimitée des crédits, adossés en dernier ressort à la FED. Il reste à comprendre les raisons d'une telle abondance de liquidités. Nous avons vu dans la première partie quel avait été le mécanisme d'emballlement spéculatif promu par les banques, et que la FED a laissé faire, contrainte ou forcée, difficile à dire. Reste à examiner les raisons de fond.

¹² Bonner. Wiggin. 2006.

Plusieurs explications sont proposées, selon les auteurs, et les courants de pensée : le passage d'une régulation salariale à une régulation actionnariale¹³, l'aveuglement à elle-même d'une nation, lié à son rêve de devenir impérial¹⁴... ?

Quoi qu'il en soit, la question posée ici est la suivante : l'irruption des banques et des acteurs financiers en général dans le secteur de la micro-finance des pays du Tiers Monde peut-il déboucher sur des désordres du même type que ceux apparus aux Etats-Unis ? Pour proposer des pistes, à défaut de réponse ferme, impossible, nous allons revenir sur la distribution des pertes.

3. La distribution des pertes

Tout échange, immédiat ou différé, est l'occasion d'une perte ou d'un risque de perte future. Il reste à savoir comment se distribuent ces pertes dans les différentes situations évoquées ici : dans le cas des subprimes, dans celui des sociétés à tontine ou à micro-crédit traditionnel et enfin celui de la « nouvelle » micro-finance.

L'évolution des crédits immobiliers hypothécaires aux Etats Unis s'est produite sur le fond d'une inflation des actifs financiers (dont l'immobilier fait partie), inflation rendue possible par la multiplication du crédit en système de monnaie « ouverte ». De façon générale, l'inflation bénéficie aux emprunteurs et pénalise les créanciers. Sauf quand elle s'arrête... Et là, le retournement de la tendance devient fatal aux débiteurs, parce que leurs engagements continuent à courir alors que leurs ressources non. Les droits en excès sur la richesse future doivent être détruits.

Dans le cas des prêts subprimes, la situation est encore pire, pour deux raisons : à la limite, que l'espoir de s'enrichir en spéculant sur la valeur des maisons s'évapore est une chose, tant qu'il reste l'actif réel, la valeur d'usage, la maison. En l'occurrence, l'actif réel aussi s'évapore sous forme d'hypothèque... Par ailleurs, il y a dans cette affaire les emprunteurs « en dernier ressort » qui focalisent les pertes, financières et réelles, nous venons de le voir. Mais, avec les processus de titrisation, tout le monde est débiteur de quelqu'un d'autre. Il y a ainsi un mouvement incandescent de pertes.

Comme le note Amato : « La monnaie doit pouvoir disparaître pour être simplement une monnaie. Mais une telle disparition doit être quelque chose de préalablement institué. C'est là ce que tous ceux qui se sont intéressés à la monnaie ont compris plus ou moins distinctement..

¹³ Aglietta M, Berrebi M . Désordres dans le capitalisme mondial. Odile Jacob. 2007.

¹⁴ Bonner, Wiggin, 2006.

Et c'est sur le fond d'un tel savoir que les sociétés traditionnelles ont diversement mis en œuvre leurs rituels de distribution de la perte (du potlatch.. au « jubilé » dont il est question dans le Lévitique; savoir sur lequel est également fondé l'interdit qui frappe le prêt à intérêt). Mais, face à l'impossibilité de disparaître en bonne et due forme, la monnaie continue à disparaître de nos jours, sous la forme tératologique, en l'occurrence de la crise monétaire et de l'inflation. L'argent « brûlé » par les marchés financiers dans l'explosion des bulles spéculatives est l'objet d'un jubilé dépourvu de sens – dans lequel la dette est certes annulée, non toutefois pour ceux qui y ont droit, mais tout à fait au hasard. » ...

Quoique ... Pas le hasard, certainement. Mais, c'est précisément l'objet de la suite. A venir.

Cette articulation (entre économie et société) nécessaire, ressentie et partagée par un grand nombre, exige toutefois d'être vue et pratiquée avec toute la rigueur requise par le risque inhérent à tout travail de construction normative de la perte. (note 17)

Note 16 : La monnaie locale est souvent présentée comme un instrument pour avoir quelque chose en plus, pour combler les manques induits par la monnaie officielle. Pourtant le manque le plus profond induit par la monnaie accumulative est certainement le défaut du sens du manque et de la suffisance. S'il est une chose que la monnaie « capitaliste » concède potentiellement à tous, - et c'est là que réside son attractivité-, c'est la possibilité de vivre à crédit, à savoir cette possibilité qui depuis longtemps est en train de dés-instituer la vie du sujet dans les sociétés dites « avancées ».

Note 17 : Legendre, 2001, : « L'institutionnel est construction normative de la perte, justice distributive ». Différence entre distribution et redistribution : d'un côté, la perte, de l'autre, l'absurde illusion d'une abondance sans coût. Legendre (suite) : « Il s'agit d'apprendre à aborder un point appelé à demeurer opaque, et cependant essentiel dans la problématique de l'échange : la part de renoncement –le prix- à laquelle sont confrontées les sociétés. Point opaque parce qu'il touche au registre de l'insu indissociable du sujet : essentiel parce que le renoncement dont il s'agit, repris par les mythes et les rites comme la question du sacrifice, se retrouve au cœur des montages normatifs. »

SOURCES

Godelier : Au fondement des sociétés humaines . Octobre 2007.

74 - Il distingue deux formes de prestations totales, « agonistiques » et « non-agonistiques ». Dans la seconde, les dons et contre dons sont équivalents : un lignage donne quelque chose, en l'occurrence quelqu'une puisque Godelier prend comme exemple une femme (...), à un autre qui à son tour donne une femme. Logiquement, ces dons devraient annuler les dettes. Or, ce n'est pas le cas : quand un lignage donne, il se trouve vis à vis de celui qui reçoit en situation de supériorité. Mais quand il reçoit de l'autre, il se trouve à son tour en situation d'infériorité. Finalement, il y a égalité de statut, chacun étant à la fois inférieur et supérieur à

l'autre. Le plus intéressant pour nous, là, est que les contre dons n'annulent pas les dettes créées par les dons.

75 - Ainsi, re-donner n'est pas rendre.

77 – Dans le cas des dons agonistiques, type potlatch, la logique est différente : il s'agit d'une guerre des richesses, où la rivalité l'emporte sur la générosité.

La logique des dons et contre dons non-agonistiques aboutit à une répartition relativement égalitaire des ressources. Alors que, dans le potlatch, une dette peut être annulée par un contre don. Une dette est annulée quand on donne plus que ce que l'on a reçu.

Réfléchir : est ce que la dette n'est pas annulée dans le DNA parce qu'il s'agit d'équivalents, ou parce que c'est une logique différente de celle du DA. ?

De toute façon, la dette est un élément essentiel des logiques du don.

86 – A propos des objets sacrés : ils constituent un témoignage extrême de l'opacité nécessaire à la production et à la reproduction des sociétés. Dans l'objet sacré, les hommes qui l'ont fabriqué sont à la fois présents et absents, présents mais sous une forme telle que celle-ci dissimule le fait que les hommes sont à l'origine même de ce qui les domine et de ce à quoi ils rendent culte. C'est la même relation que les hommes entretiennent vis à vis de l'argent, lorsque celui-ci fonctionne comme capital, c'est à dire de l'argent qui rapporte de l'argent et paraît donc capable de s'auto-reproduire par lui-même, de s'engendrer indépendamment des hommes qui l'ont produit.

Pour conclure, il n'est donc pas vrai, même dans les sociétés capitalistes, que tout est à vendre.

Lordon. Le Diplo de mars 2008.

C'est cependant dans l'implication financière massive du salariat que la cohérence libérale atteint des degrés insoupçonnés de raffinement. Versant symétrique de l'aliénation par la dette, c'est cette fois l'épargne qui en est l'opérateur... Car c'est bien, pour une part, avec l'épargne des salariés que ces institutions jouent et perdent....Charme particulier de « l'universalité financière », ce sont tous les salariés qui dégustent quand les marchés plongent... Trouver un succédané à l'augmentation des salaires directs – dont on a bien compris maintenant que l'augmentation n'est plus à l'ordre du jour - est déjà en soi une manœuvre frauduleuse. Mais l'accomplir en exposant directement les salariés aux instabilités de la finance et en tentant de les rendre solidaires de ce qui, majoritairement les asservit, c'est beaucoup, un peu trop même.

Rapport Moral 2006

Dans ce contexte, la présentation des nouvelles avancées du contrôle interne dans le secteur bancaire et financier prend un relief particulier. En effet, les nouvelles « obligations » faites au secteur financier par les lois de 2005, assorties des « évolutions récentes du contexte de la réglementation » – maîtrise interne des risques, importance de la gouvernance, dégâts du risque à la réputation ou encore sécurisation juridique de la clientèle – et complétées par la « mise en œuvre de nouvelles exigences » semblent à tel point étrangères aux comportements effectifs des acteurs de la finance qu'une explication s'impose. Qui renverrait aux catégories de l'impensé, du « point obscur » ou de l'« opacité nécessaire » au fonctionnement et à la reproduction des sociétés dont parle Godelier.

Mais l'invocation des invariants anthropologiques du sacré ne peut suffire à l'analyse des pratiques « réelles » et de leurs effets, intentionnels et non intentionnels sur la société.

Autre regard, qui comporte une explicitation des hypothèses ci-dessus, de l'intérieur même du système.

P373 : « Lorsque la conformité aux nombreuses normes qui encadrent l'activité des banques devient une pratique si complexe qu'il faille la confier à des spécialistes, cette élasticité intellectuelle contribue encore à la rendre plus délicate.

375 : Face à la mondialisation des marchés financiers, le respect des règles de droit ne peut être garanti par la seule action répressive des Etats. Vient ensuite la mise en cause des vrais responsables des désordres : « La réponse répressive est un échec parce que son cadre est inadapté à la nature des principales menaces contemporaines, notamment celles qui résultent de la corruption internationale et du blanchiment des faramineux revenus de la délinquance organisée. Faute de

réserves

Amato suite p 50 : Un tel enjeu (de la monnaie) n'est certainement pas de l'ordre du gain, mais bien plutôt de l'ordre de la perte ainsi que de sa distribution entre les divers participants à une communauté. (+ note 16. Cf plus loin) La monnaie dont nous avons parlé a un sens en un lieu où les hommes sont au travail ; non pas certes là où est en vigueur la réduction du

travail à une quantité échangeable de force de travail, mais là seulement où le travail est une voie... pour la réalisation de sa propre vie...